

Annexe : Manuel des interfaces services système

du contrat-cadre respectif pour la participation au réglage primaire, secondaire et tertiaire

Table des matières

1	Conditions préalables	2
2	Liste des abréviations	2
3	Aperçu de la chaîne de création de valeur des prestations de services système	3
4	Processus partiels	4
4.1	Préqualification et contrat-cadre	4
4.2	Appel d'offres et adjudication	4
4.3	Planification des mises en réserve	5
4.4	Délégations et réductions	6
4.4.1	Délégations des offres de puissance	6
4.4.2	Réduction des offres de puissance	8
4.4.3	Réduction des offres d'énergie	9
4.5	Surveillance et appel	11
4.6	Déroulement du programme prévisionnel	12
4.7	Contrôle ex-post	12
4.8	Décompte, facturation	13
4.9	Assistance	14

1 Conditions préalables

Le manuel des interfaces décrit les processus et les interfaces ainsi que l'échange d'informations entre le RSS et Swissgrid. Il précise les obligations des parties contractantes définies dans les contrats-cadres pour la participation aux réglages primaire, secondaire et tertiaire.

Il indique également où trouver les documents techniques pour les différentes interfaces. Il sert en particulier de guide aux RSS qui proposent pour la première fois des services système.

Ce document contient des sections et des produits d'énergie de réglage pour TERRE, qui ne seront probablement valables que jusqu'à la fin de l'année 2025, après quoi TERRE sera arrêté au niveau européen. Ces passages sont marqués par une note de bas de page¹ telle que sur cette page.

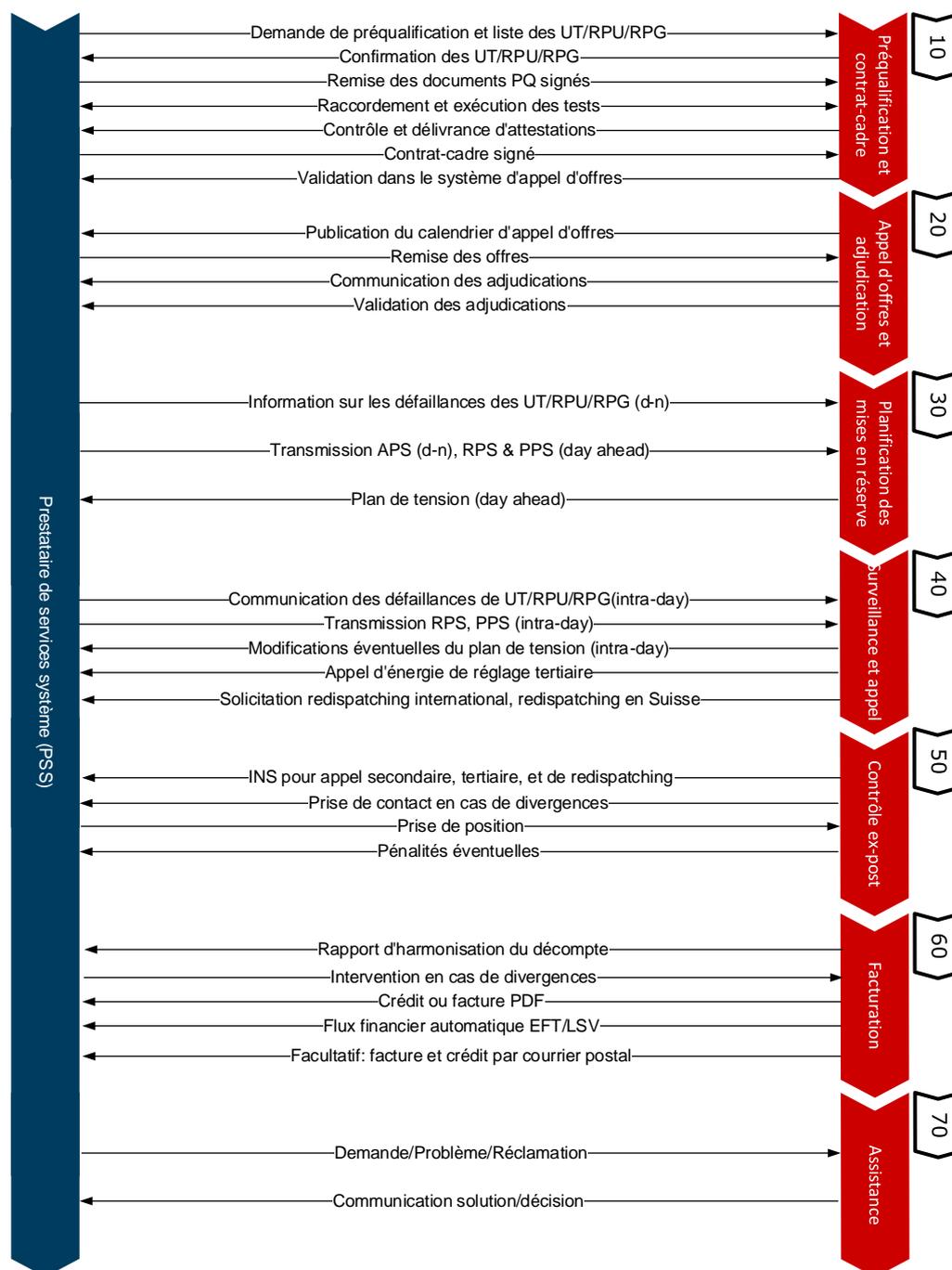
2 Liste des abréviations

Abréviation	Termes
ACK	Acknowledgement
APS	Programme prévisionnel de disponibilité
CNF	Confirmation
DPS	Programme prévisionnel de fourniture (Delivery Responsible Party Schedule)
ECP	Energy Communication Platform
INS	Information Schedule
CE	Centrale électrique
PPS	Programme prévisionnel du producteur
RPG	Groupe fournissant des réserves
RPS	Programme prévisionnel de la réserve (Reserve responsible Party Schedule)
RPU	Unité fournissant des réserves
PSS	Services système
RSS	Responsable de services système
UT	Unité technique
TPS	Trade Responsible Party Schedule
TSO	Gestionnaire de réseau de transport
RT	Réseau de transport

¹ Cette section ou ce produit n'est valable que jusqu'à l'arrêt de TERRE prévu fin 2025.

3 Aperçu de la chaîne de création de valeur des prestations de services système

La présente vue d'ensemble illustre les principaux processus de la chaîne de création de valeur des prestations de services système. Elle montre les interactions existantes entre les parties contractantes. Une description détaillée des étapes d'interaction figure dans les différents processus partiels.

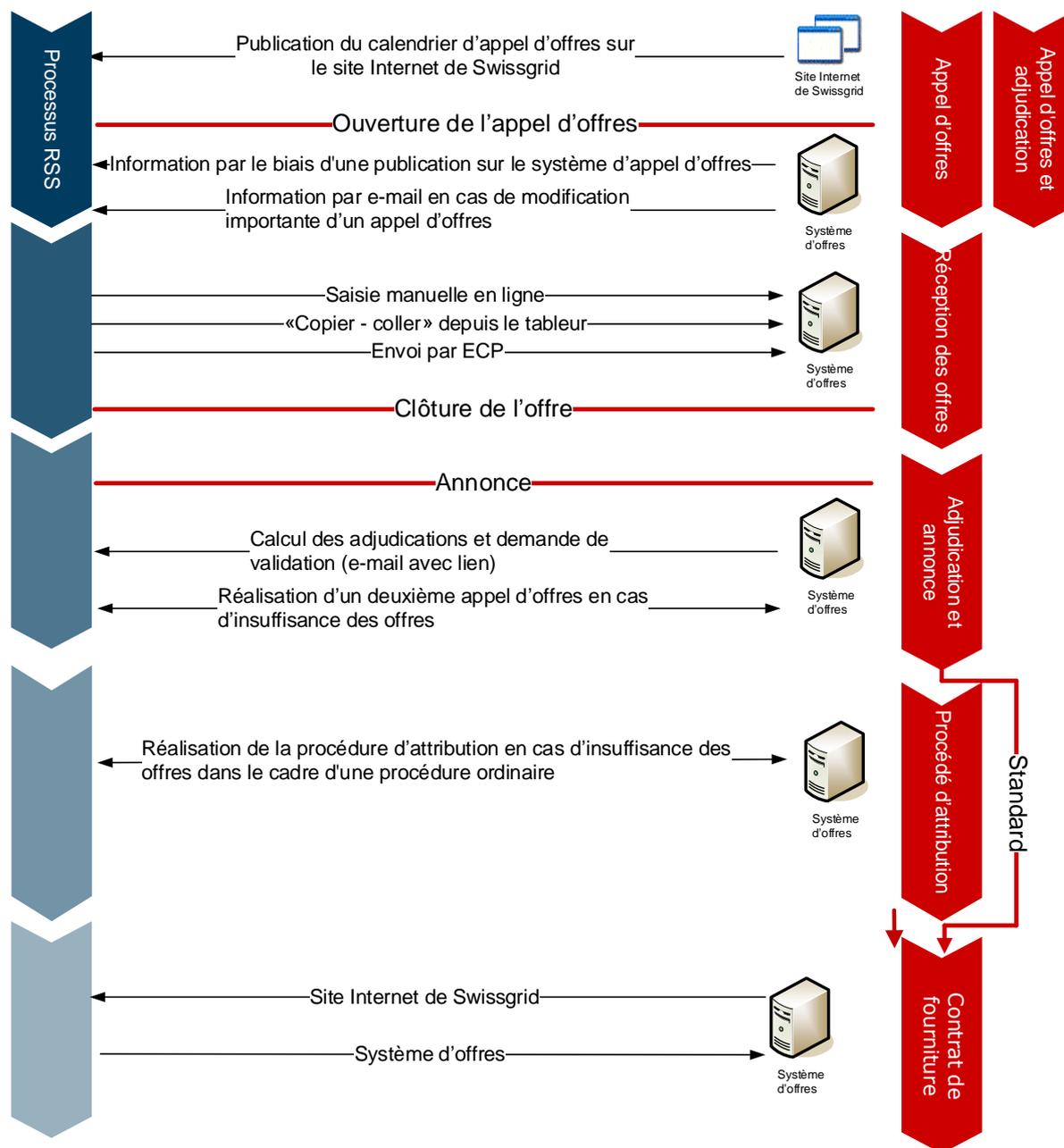


4 Processus partiels

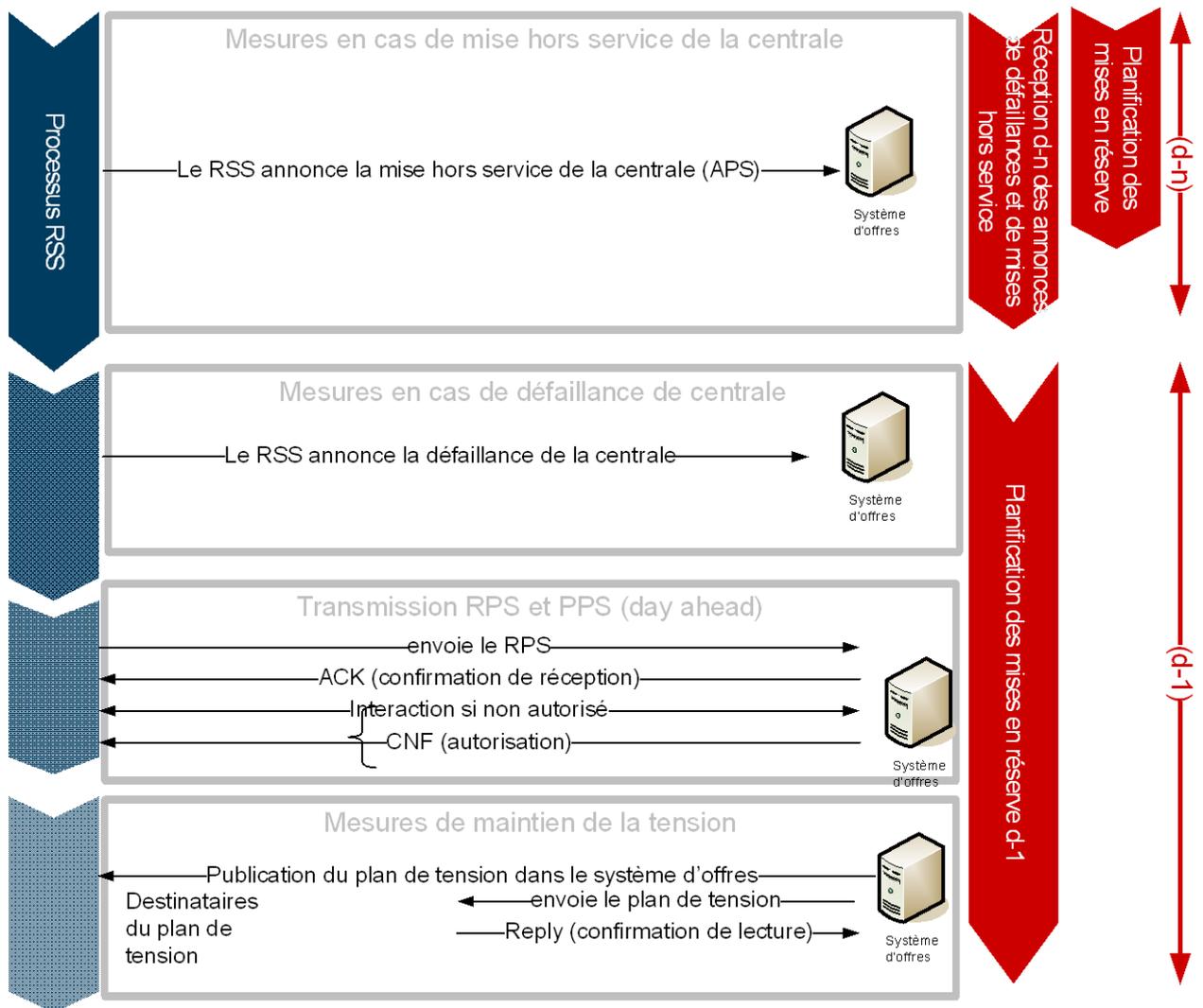
4.1 Préqualification et contrat-cadre

Le processus détaillé est décrit dans le chapitre «Processus de préqualification» de l'annexe «Conditions de préqualification».

4.2 Appel d'offres et adjudication



4.3 Planification des mises en réserve

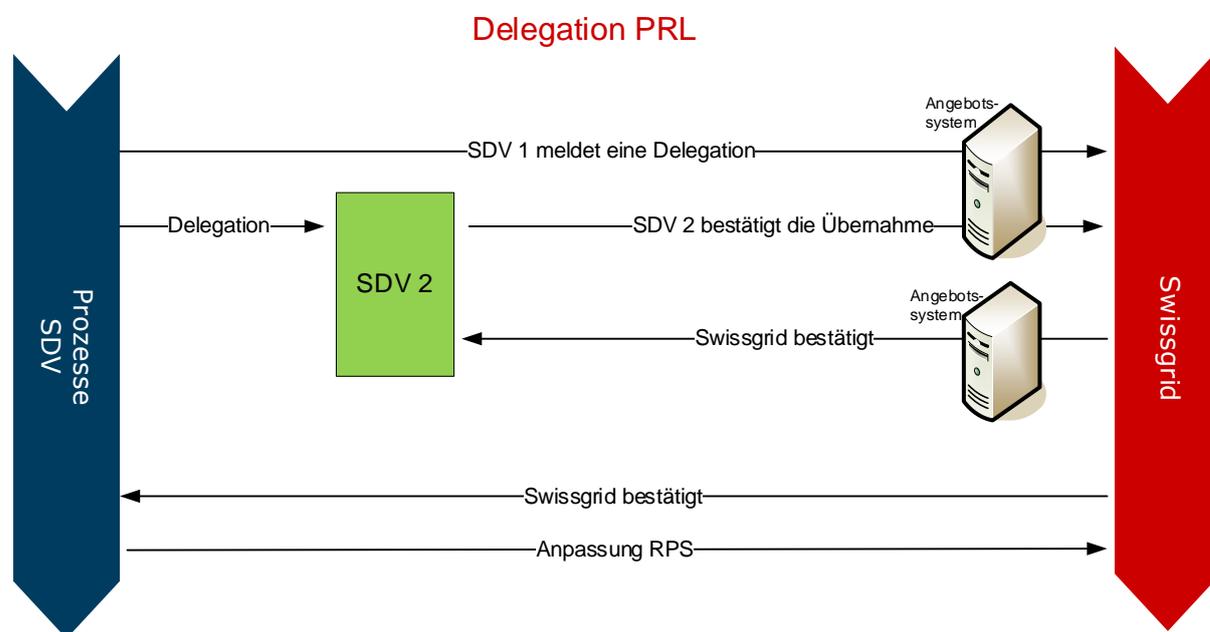


4.4 Délégations et réductions

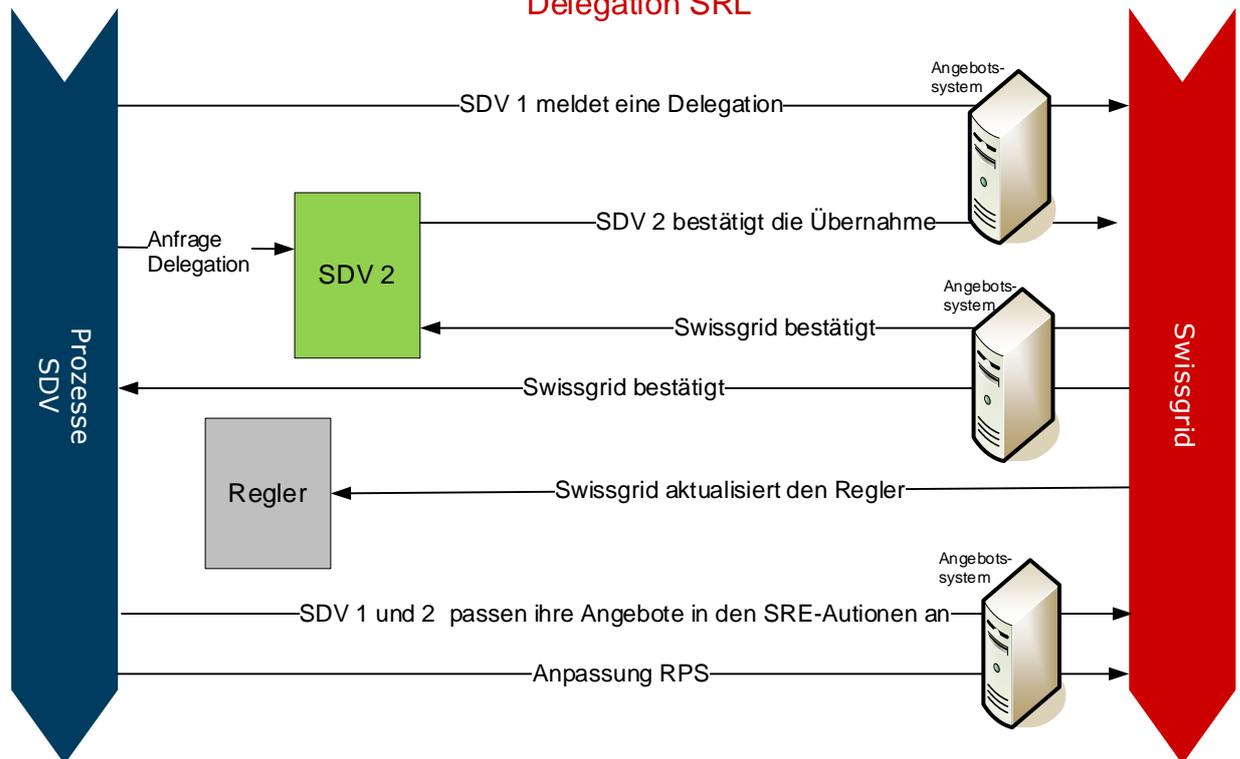
Conformément au ch. 9 des contrats-cadres, les RSS ont la possibilité de déléguer ou de réduire leur puissance ou leur offre énergétique. Les processus suivants sont utilisés à cet effet :

4.4.1 Délégations des offres de puissance

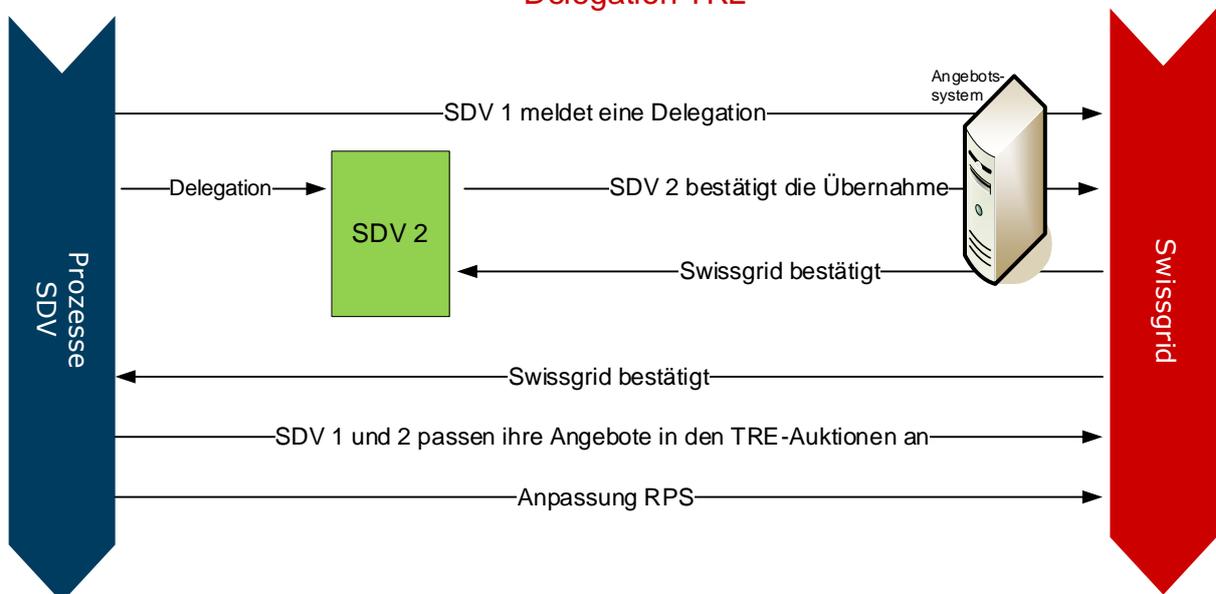
Produits	Nécessité	Préavis	Remarques	Média
PRL, SRL+/-	En option en cas de défaillance de la puissance de réglage	Au moins 60 minutes	Pour SRL : Ajustement de la quantité de SRE; Seuls les quarts d'heure complets peuvent être délégués	SDL B&E
TRL+/-	En option en cas de défaillance de la puissance de réglage	Au moins 60 minutes	Ajustement de la quantité de TRE	SDL B&E



Delegation SRL

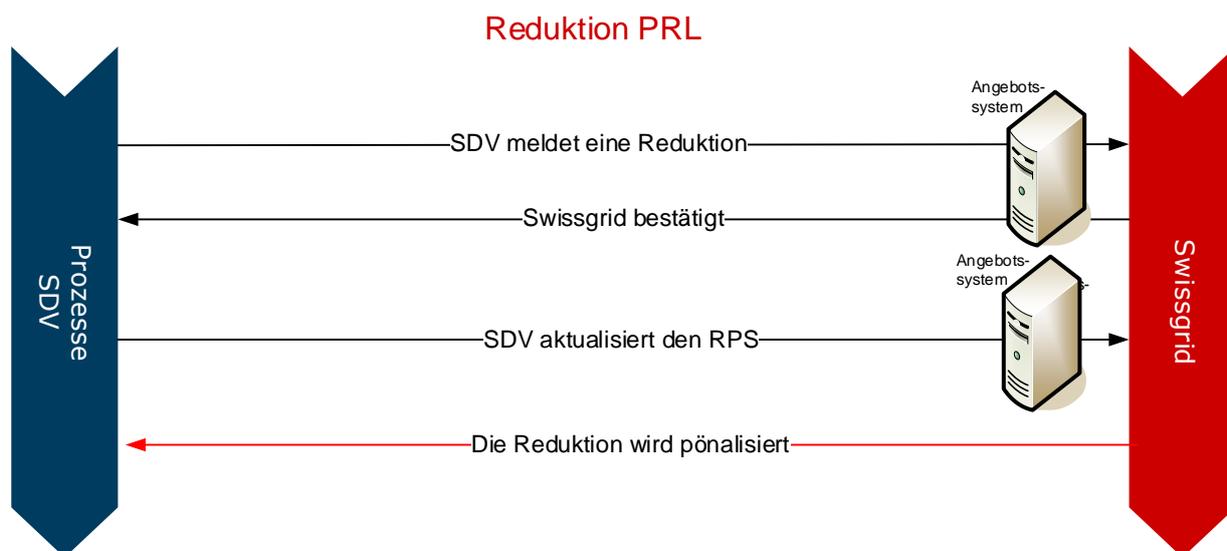


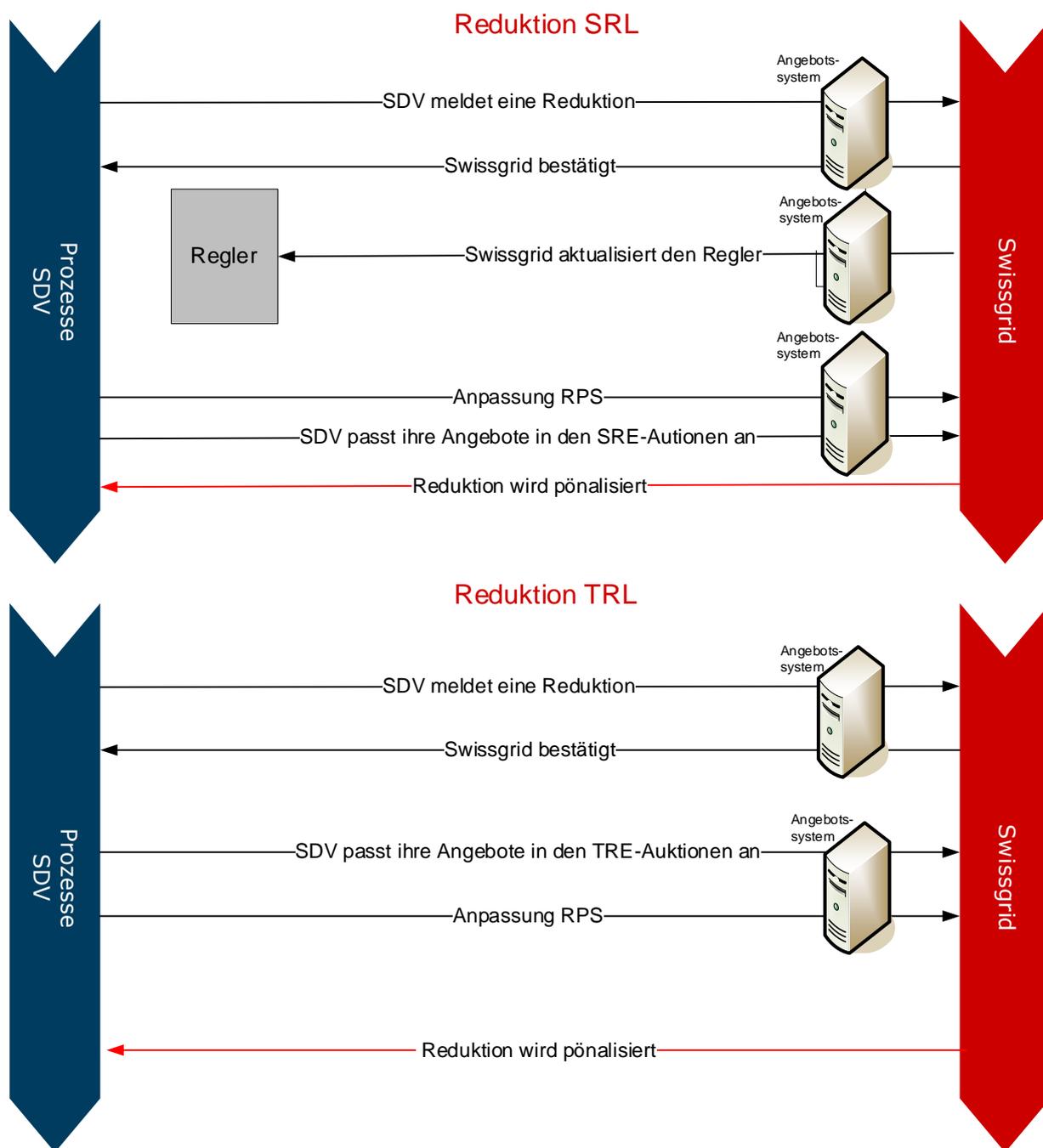
Delegation TRL



4.4.2 Réduction des offres de puissance

Produits	Nécessité	Préavis	Remarque	Média
PRL	Lors de chaque défaillance ou défaillance partielle, dans la mesure où il n'y a pas eu de délégation.	Des annulations dans le passé ne sont pas possibles.		SDL B&E
SRL+/-	Lors de chaque défaillance ou défaillance partielle, dans la mesure où il n'y a pas eu de délégation.	Au moins 30 minutes. Des annulations dans le passé ne sont pas possibles.	Ajustement de la quantité de SRE; Seuls les quarts d'heure complets peuvent être réduits	SDL B&E
TRL+/-	Lors de chaque défaillance ou défaillance partielle, dans la mesure où il n'y a pas eu de délégation.	Au moins 30 minutes. Des annulations dans le passé ne sont pas possibles.	Ajustement de la quantité de TRE	SDL B&E

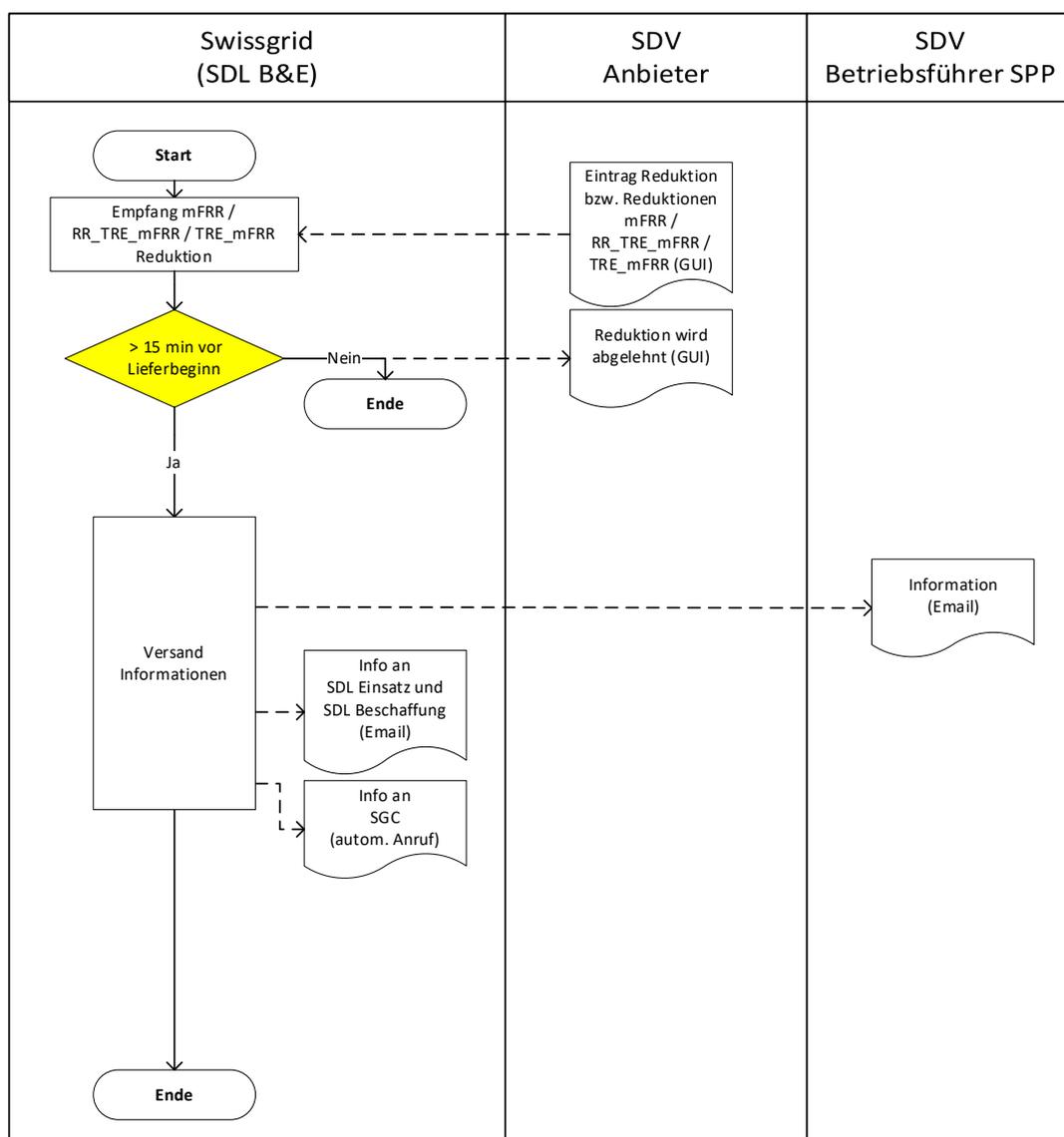




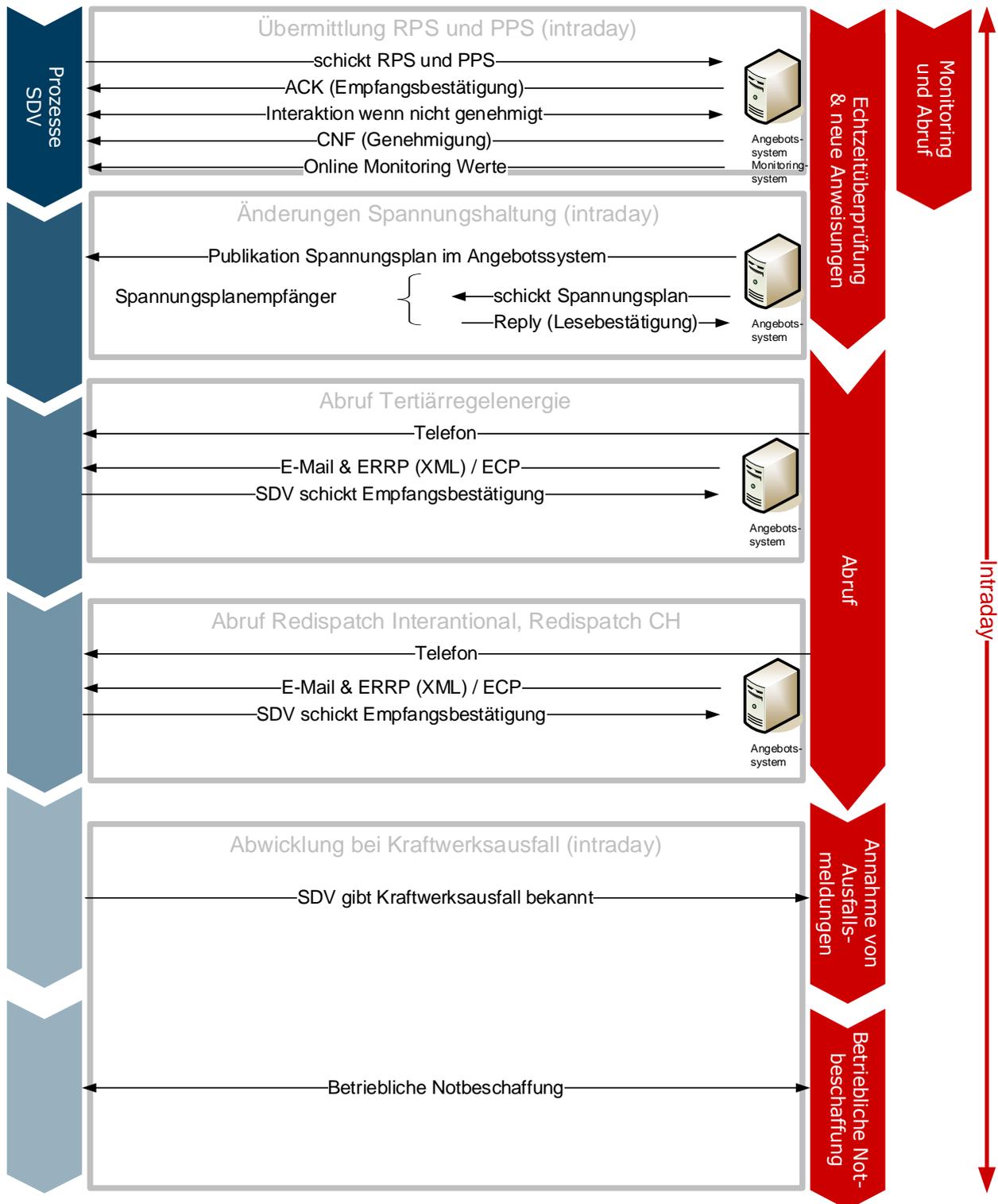
4.4.3 Réduction des offres d'énergie

Produits	Nécessité	Préavis	Remarque	Média
TRE_mFRR+/-	Lors de chaque défaillance ou défaillance partielle	Au plus tard 15 minutes avant le début de la fourniture	Période de fourniture complète uniquement Une réduction peut porter atteinte à l'obligation de réserve	SDL B&E
mFRR	Lors de chaque défaillance ou défaillance partielle de mFRR	Au plus tard 15 minutes avant le début de la fourniture	Période de fourniture complète uniquement	SDL B&E

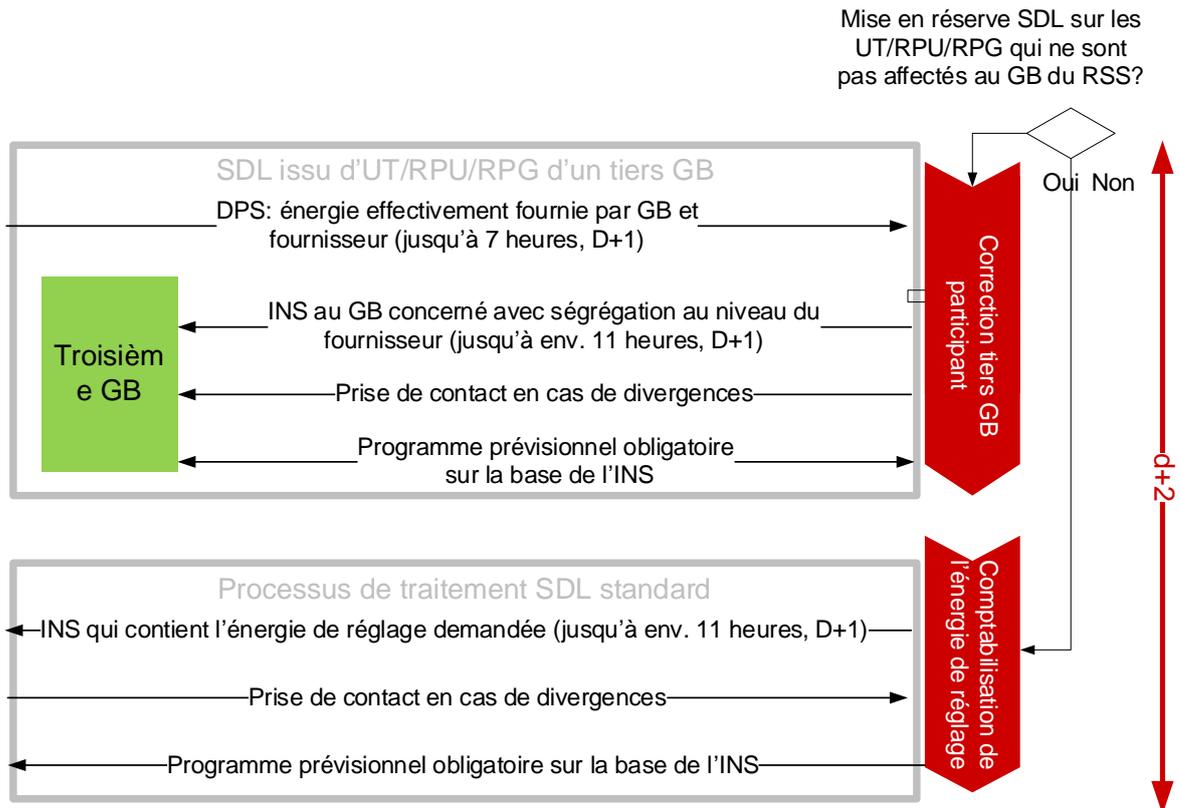
RR_TRE_mFRR+/-1	Lors de chaque défaillance ou défaillance partielle	Au plus tard 15 minutes avant le début de la fourniture	Période de fourniture complète uniquement	SDL B&E
RR_TREnergie-1	Lors de chaque défaillance ou défaillance partielle	Au plus tard 15 minutes avant le début de la fourniture	Seule la période de fourniture complète peut être réduite.	SDL B&E



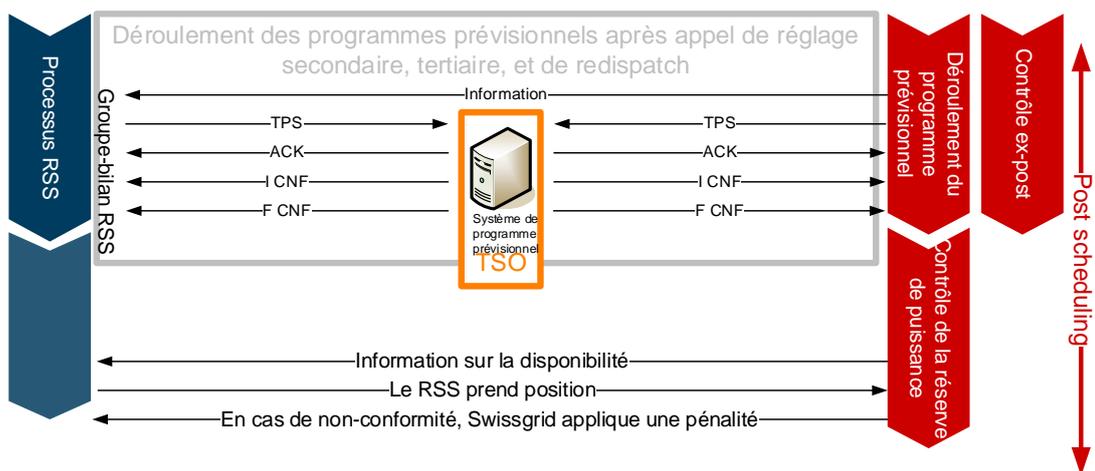
4.5 Surveillance et appel



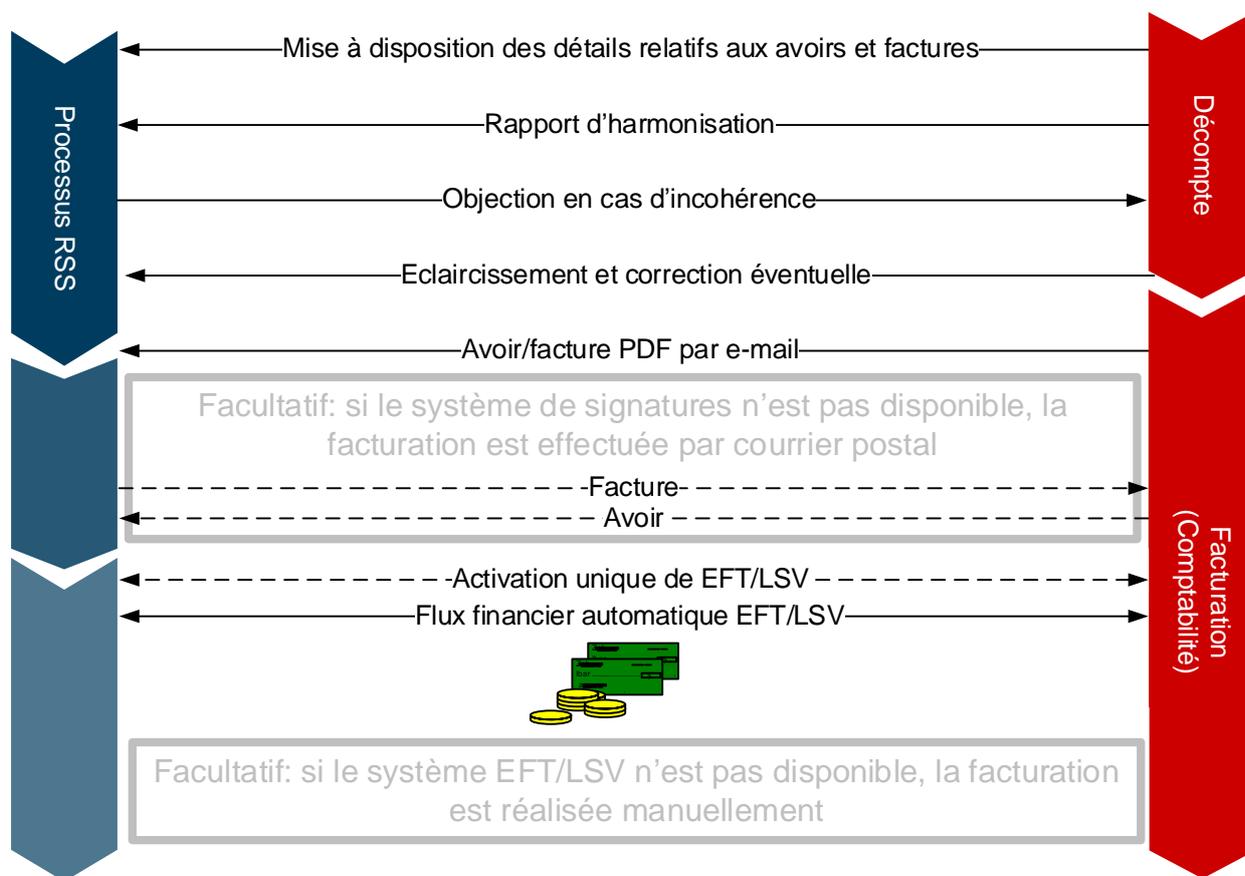
4.6 Déroulement du programme prévisionnel



4.7 Contrôle ex-post



4.8 Décompte, facturation



4.9 Assistance

